



MAIRIE DE SERS
Tél : 05.45.24.91.10
Fax : 05.45.24.03.32
mairie.sers16@wanadoo.fr

COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL du 06 septembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le 06 septembre, le Conseil Municipal de cette commune dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans la salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Roland VEAUX, Maire.

Date de la convocation : 1^{er} septembre 2022

Présents : Mmes DUTEIL – VIGNAUD – FANUCCI – VAUZELLE – DULAC - MM VEAUX – MAHERAULT – MICHEL – RABAUD – TESTEMALE – LAFON – ANDRIEUX – DOBY – MAGNON.

Excusée : Françoise CLEMENT

Secrétaire de séance : Loïc LAFON

ORDRE DU JOUR :

Monsieur le Maire informe les conseillers que les réunions avec les adjoints reprendront régulièrement afin de mieux faire circuler l'information. Les conseillers intéressés par certains sujets pourront se joindre à ces réunions.

1 – DENOMINATION D'UNE VOIE

La Société Léonard procède à la commercialisation de 3 nouveaux lots au lotissement des Fontenelles.

De ce fait, ce seront 6 nouvelles constructions dans un proche avenir.

Pour desservir ces lots, une impasse a été créée. Il convient de la dénommer.

Monsieur le Maire propose que cette voie soit appelée « IMPASSE DE LA VALLEE »

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

2 – ACTIVITES DU ROC DE SERS

Monsieur le Maire félicite l'association ASPI 16 pour son dynamisme quant à la promotion du site du ROC DE SERS. Cet été, de nombreuses visites ont été organisées tant sur le site qu'au Préhistorie Montalembert.

Monsieur le Maire souhaite que cette association soit la seule à promouvoir ce site pour éviter toute difficulté.

Le Conseil Municipal adopte cette disposition à l'unanimité.

3 – TRANSPORT SCOLAIRE

Monsieur le Maire demande à M. MAHERAULT d'étudier la proposition de convention avec le GrandAngoulême.

4 – CHEMIN DE RANDONNEE (PDIPR)

Monsieur le Maire soumet au Conseil la délibération relative aux chemins de randonnée. Il s'agit de corriger une délibération prise le 4 mai 2021.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette délibération.

5 – PLAINE DE JEUX

M. DOBY présente le projet d'aménagement de la plaine de jeux et l'appel d'offres.

Un large débat s'instaure. Certains élus regrettent l'absence de l'installation du city stade. Un élu souhaite que le budget ne dépasse pas l'estimation.

Monsieur le Maire rappelle que l'architecte des Bâtiments de France émet un avis défavorable au city stade, ce qui explique les corrections apportées.

6 – FORMATION DU PERSONNEL : restauration scolaire

Madame DUTEIL adjointe, informe le Conseil Municipal du fonctionnement de la restauration scolaire revenu à un seul service désormais.

Elle indique que Mme BELETIER bénéficiera d'un stage organisé par le Laboratoire Départemental.

7 – VENTE DE BANCS SCOLAIRES

Madame VAUZELLE souhaite faire bénéficier une école du secteur de bancs utilisés dans l'ancienne école.

Monsieur le Maire propose que ces bancs fassent l'objet d'un don.

Accord à l'unanimité.

8 – PLAN DE SAUVEGARDE

Ce sujet est retiré de l'ordre du jour.

9 – ADHESION A LA FONDATION DU PATRIMOINE

Le Conseil Municipal se prononce à l'unanimité quant à l'adhésion à cet organisme.

L'adhésion sera de 75 € par an.

10 – ACHAT VENTE DE PARCELLE

Monsieur le Maire fait état du courrier de Mme BESSON souhaitant acheter une partie de place au village de Roche. Cette demande a déjà été étudiée et reçu un avis favorable du Conseil Municipal. Tous les frais liés à cette opération seront à la charge de l'acquéreur.

11 – CHEQUES VACANCES

Monsieur le Maire rappelle qu'en raison de l'absence des secrétaires, il a été fait appel à des remplaçantes.

Il propose donc d'acquérir à hauteur de 200 € des bons au titre de « chèques vacances ».

Le Conseil Municipal adopte cette proposition à l'unanimité.

12 – SITUATION AVEC L'EPF

Monsieur le Maire met à la disposition des conseillers la situation de notre commune vis-à-vis de l'EPF (conventions).

13 – CONCESSIONS AU CIMETIERE

Le prix des concessions au cimetière sera déterminé par le tableau suivant :

	SIMPLE	DOUBLE
30 ans	22.50 € le m2	19.50 € le m2
50 ans	37.50 € le m2	32.50 € le m2
Perpétuelle	120 € le m2	104 € le m2

14 – QUESTIONS DIVERSES

Monsieur MAHERAULT fait le point sur la rentrée scolaire qui s'est déroulée dans d'excellentes conditions.

Les effectifs des classes tant à SERS qu'à VOUZAN sont corrects.

Le transport des enfants est toujours assuré par un employé communal.

La navette entre SERS et VOUZAN est désormais assurée par les autocars Robin De Maillard.

PLUI – SCOT - REVISION

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'ouverture d'un registre à cet usage.

COURRIERS RECUS

Monsieur le Maire procède à la lecture de courriers reçus de la part de riverains s'opposant à la vente de parcelle au profit d'un propriétaire.

Ces courriers feront l'objet d'un examen lors d'un bureau des adjoints et soumis par la suite au Conseil Municipal.

La séance est levée à 22h30.